



« Je ne comprends pas ce qu'on attend de nous » : au concours enseignant, le dépit des candidats saqués par le jury

L'oral imposé par la nouvelle réforme pour évaluer les motivations des futurs professeurs et leur maîtrise des « valeurs de la République », s'est révélé éliminatoire pour certains. À l'heure où les enseignants manquent, les syndicats s'interrogent. Cette épreuve orale, nouveauté 2022 de l'éducation nationale, Axel l'avait consciencieusement bûchée. Le candidat au Capes d'Histoire-Géo avait épluché le « vademecum » sur la laïcité, celui contre l'homophobie et la transphobie, un troisième contre le racisme, sans oublier le condensé sur les « valeurs de la République ». Fort de dix ans d'expérience dans l'enseignement, d'une thèse à Sciences Po Bordeaux et d'un post-doctorat, Axel, 38 ans, se sentait prêt à exposer ses motivations au jury, et répondre aux deux mises en situation autour de la vie scolaire. Quel ne fut son étonnement, le 1er juillet, en découvrant son résultat : 7/20. Sans la performance du 15 à l'épreuve disciplinaire, il était éliminé.

Le jour J, le candidat était tombé sur le sujet suivant : « Lors d'un cours sur la liberté d'expression, un élève, apparemment sincère, vous demande pourquoi les caricatures de Charlie Hebdo sont autorisées alors que Dieudonné est condamné ». Le jury lui a alors demandé de citer l'article de loi qui sanctionne l'incitation à la haine raciale. « J'ai répondu que je n'étais pas juriste, et que cela relevait du Code pénal. Est-ce cela qui m'a valu une note quasi éliminatoire ? Cette question m'a paru déplacée, voire malveillante, car elle ne présume ni de ma réaction à une situation, ni de ma connaissance du devoir du fonctionnaire. C'était clairement pour me coincer ».

Depuis début juillet et la parution des résultats des Capes (concours pour l'enseignement public secondaire), Cafep (privé) et CRPE (professeur des écoles), les témoignages abondent sur les réseaux sociaux de candidats déçus, frustrés ou écœurés par cette épreuve sur la « connaissance du système éducatif ». Dans l'esprit de la « loi sur l'école de la confiance » de juillet 2019 dite « loi Blanquer », cet oral à fort coefficient (3 sur 8) est devenu commun à toutes les disciplines. L'objectif, évaluer les candidats sur leur motivation et leur parcours, et juger de leur aptitude à « s'approprier les valeurs de la République ». Les sujets varient autour du racisme, de l'homophobie, de la laïcité. « En classe de moyenne section, vous remarquez que les garçons jouent à la voiture et les filles s'orientent vers le coin dinette. Comment résolvez-vous ce problème ? ». Ou encore : « Un élève déplacé car trop bavard, proteste parce qu'il ne veut pas s'asseoir à côté d'une fille, que faites-vous ? ».

Sujets piègeux

Des sujets souvent tortueux, estime Céline, 48 ans, qui, avec 15 ans d'enseignement derrière elle, s'est sentie prise au piège sur la question du blasphème. « J'ai commencé par mettre en avant la liberté d'expression, ses limites, en m'appuyant sur des textes très précis. Mais le jury s'est focalisé sur les caricatures de Charlie Hebdo, me demandant si je serais prête à les montrer aux élèves. J'ai expliqué que j'agisrais certainement comme Samuel Paty, en proposant aux élèves musulmans de quitter la classe. J'ai senti que cela ne leur plaisait pas. Ils allaient toujours plus loin, me demandant si j'en ferais autant pour des caricatures sur l'homophobie, par exemple », raconte l'enseignante grenobloise, qui a été saquée d'un 4/20. La liberté d'expression, elle pensait pourtant connaître, cette Grenobloise enseignant dans le lycée qui a accueilli la jeune Mila

Céline prévoit d'adresser une lettre ouverte au ministre de l'éducation nationale et aux



différents jurys, pour réclamer la grille d'évaluation. « Si seulement elle existe », grince la professeure, définitivement écœurée. De son côté, le syndicat des enseignants de l'UNSA s'inquiète des nombreux courriers reçus de candidats dont la note ne dépasse pas 5/20. « Ils nous demandent s'il y a un recours possible », explique Elise Caperan, responsable des candidats au concours professoral. « La difficulté, c'est que tant que nous n'avons pas les bilans, nous ne pouvons expliquer où se situe le problème ». Contacté par Le Figaro, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas donné suite.

Cécile*, qui se reconvertisse en prof de Lettres après 3 ans dans le marketing, regrette que cette épreuve théorique ait pris une telle place au détriment de la matière enseignée. « J'ai bachoté pour apprendre ce qu'était la pédagogie différenciée, l'échange différé, l'école inclusive, les stéréotypes.. un tas de mots-clés pour correspondre à leurs attentes. J'y ai passé autant de temps qu'à me remettre à niveau sur toute l'histoire de la littérature », indique la Rennaise. En Lettres, la nouvelle épreuve était coefficient 3, plus que l'écrit de Français (coef 2) ou celui de Littérature (coef 1).

« Est-ce qu'on doit être professeur, CPE ou flic ? »

Même déception pour Léonie, 26 ans, qui a raté son concours après être tombée sur le sujet de l'« éducation physique et sexuelle sur un enfant de 7 ans ». Situation : un élève est agressé par ses camarades dans les toilettes. « J'ai d'abord proposé que les agresseurs aillent voir la directrice », raconte Léonie. « Ils m'expliquent qu'il n'y a pas de directeur. Je propose donc d'en discuter avec les parents. Ils rétorquent, que je dois faire sans. Je convoque les parents ? Il n'y a pas de parents non plus » La jeune fille change alors de technique : elle prendra quelques minutes avec les « agresseurs » pour mettre les points sur les i. « Si l'on comprend bien, vous laissez votre classe toute seule ? ». Désarçonnée, elle propose alors un cours sur le respect de l'intimité. « Ils m'objectent alors qu'à cet âge-là, les enfants n'ont pas le sens de l'intimité. Je me suis retrouvée au pied au mur. De toute façon, il n'y avait aucune bonne réponse ».

« Ils distordaient la réalité d'une telle manière que je me suis demandé si ces personnes avaient jamais travaillé dans un établissement scolaire », abonde Axel qui, lui-même habitué à faire passer des oraux dans les grandes écoles de commerce, a senti le jury malveillant. « Je ne comprends pas ce que l'éducation nationale attend de nous. Quelle posture doit-on avoir ? Est-ce qu'on doit être professeur, CPE ou flic ? ». Les syndicats étaient eux-mêmes étaient, dès le début, circonspects sur l'épreuve, considérant qu'il ressemblait davantage à un « entretien d'embauche » qu'à un concours, explique Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU. « Dès le début, nous avons aussi pointé que la seconde partie de l'oral, qui doit porter, sans préparation, sur deux situations professionnelles, ne suscite autre chose que des réponses toutes faites et formatées. Quels candidats prendraient par exemple le risque de tenter une approche critique d'une certaine interprétation de la notion de laïcité ou de neutralité ? ».

Certains se sont également sentis désagréablement jugés sur leur parcours. Nolwenn*, qui enseignait déjà depuis deux ans dans une école privée catholique à Paris, a été sommée de révéler le nom de son établissement qu'elle aurait préféré taire. Idem pour Axel, qui, après un commentaire sur l'« élitisme » de ses élèves entre l'école des Mines et Sciences Po, s'est vu demander la raison pour laquelle il avait choisi de faire carrière dans le privé. « Moi qui avais fait l'effort de venir en costard sous 27 degrés, pour montrer que j'avais une haute opinion de la fonction publique, c'était raté. Le sentiment que j'ai eu, c'est à peu près celui-ci : t'as des beaux diplômes mais tu vas pas t'en sortir comme ça. En pleine crise des recrutements, cette position est incompréhensible », juge le professeur à Sciences Po.

Léonie se souviendra en particulier de cette question finale, pour clore l'entretien. « Pourquoi souhaitez-vous devenir agent de l'État ? ». La jeune candidate est restée interloquée. « Moi, ce que je voulais, c'était transmettre un savoir. J'ai répondu cela et je



suis partie ». À l'heure où la profession fait face à une grave pénurie de professeurs - en Île-de-France, près de 2000 postes risquent de rester vacants à la rentrée, selon le site spécialisé Café pédagogique-, Léonie s'interroge. « Mine de rien, les profs sont mal payés et ne comptent pas leurs heures, alors heureusement qu'on a un idéal en tête. Sinon, qu'est-ce qui nous pousserait à faire ce métier ? Certainement pas la perspective d'être agent de l'État ».

*Certains prénoms ont été modifiés

